



DOCUMENT EN PRÊT, A RENVoyer  
BUREAU I.134 EXT. 453  
COMMISSION OTAN-UKRAINE

КОМІСІЯ УКРАЇНА-НАТО



COMMUNIQUE DE PRESSE (2001)164

6 décembre 2001

**REUNION DE LA COMMISSION OTAN-UKRAINE EN SESSION  
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES  
BRUXELLES, 6 DECEMBRE 2001**

**DECLARATION**

La Commission OTAN-Ukraine s'est réunie aujourd'hui en session des Ministres des affaires étrangères au siège de l'OTAN.

Les Ministres ont examiné des questions relatives à la sécurité régionale dans la zone euro-atlantique et ont réaffirmé leur volonté de coopérer avec la coalition internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Les Alliés ont exprimé à l'Ukraine leur reconnaissance pour son soutien aux mesures prises par l'OTAN et ses pays membres afin de combattre le terrorisme, et en particulier pour sa décision d'ouvrir son espace aérien au survol d'avions américains. Les Ministres ont examiné des moyens possibles d'approfondir la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine dans la lutte contre le terrorisme et se sont félicités des consultations tenues au niveau des experts le 3 octobre sur la lutte contre le blanchiment d'argent, les migrations illégales et la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques.

La Commission a souligné son attachement au renforcement progressif du partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine. Elle a exprimé son soutien à l'action de l'Ukraine visant à renforcer la coopération régionale, promouvoir la stabilité et la sécurité dans la zone euro-atlantique et établir des relations de bon voisinage. Elle s'est félicitée de l'approfondissement du dialogue, de la coopération et des consultations entre l'OTAN et la Russie.

Les Alliés ont pris note de la déclaration de M. Zlenko, Ministre ukrainien des affaires étrangères, qui a affirmé que la coopération entre l'OTAN et son pays au titre de la Charte OTAN-Ukraine constitue un élément important de la politique d'intégration euro-atlantique de l'Ukraine et est indissociable de son agenda de sécurité nationale.

Les Ministres ont souligné l'importance des efforts conjoints visant à favoriser l'aboutissement du processus de paix dans l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup>, dans l'esprit du partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine. Ils ont salué la ratification de l'Accord-cadre général par le Parlement et fait observer qu'il importait d'en assurer la pleine mise en oeuvre.

<sup>1</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Les Alliés se sont félicités de l'importante contribution que l'Ukraine continue d'apporter à l'opération dirigée par l'OTAN au Kosovo dans le cadre du bataillon polono-ukrainien de maintien de la paix. La Commission a pris note avec satisfaction des résultats prometteurs des élections générales tenues au Kosovo le 17 novembre 2001 et a souligné son attachement à l'application intégrale de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La Commission a noté que depuis sa dernière réunion, à Budapest, des progrès importants ont été accomplis dans la coopération OTAN-Ukraine au titre de la Charte de partenariat spécifique. Elle s'est félicitée que l'année 2001 ait été marquée par un échange de visites de personnalités de premier plan et par la tenue d'un large éventail de consultations, au niveau politique comme à celui des experts. Elle a également souligné le renforcement substantiel des activités de coopération OTAN-Ukraine, notamment dans le domaine des plans civils d'urgence, de la sécurité économique ainsi que de la science et de l'environnement.

Les Ministres ont appelé l'attention sur les résultats de la réunion de haut niveau que le Groupe de travail conjoint sur la réforme de la défense a tenue le 25 octobre 2001, et ils ont déclaré attendre beaucoup de l'ambitieux programme d'activités établi par le Groupe pour 2002, en particulier des travaux sur les objectifs de la réforme de la défense nationale. Ils se sont félicités des efforts réalisés conjointement en 2001 par le Comité militaire de l'OTAN et l'Ukraine, qui ont ciblé la coopération militaire sur la réalisation des objectifs fixés dans les domaines de l'interopérabilité et de la réforme de la défense.

Mettant en évidence les avantages pratiques de la coopération OTAN-Ukraine, la Commission a assisté à la signature d'un mémorandum d'entente entre l'Ukraine et l'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA) prévoyant la création d'un fonds d'affectation spéciale du PPP pour la destruction en toute sécurité de 400 000 mines terrestres antipersonnel.

Les Ministres ont entériné le Plan de travail pour 2002 et insisté en particulier sur la tenue d'autres consultations politiques, parallèlement à la poursuite de la coopération pratique sur la base des succès enregistrés en 2001. Ils se sont déclarés disposés à renforcer les échanges mutuels d'informations, particulièrement en ce qui concerne les questions liées à la lutte contre le terrorisme et d'autres préoccupations en matière de sécurité. En 2002, la Commission célébrera également le cinquième anniversaire de la signature de la charte de partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine.

Les membres de la Commission ont exprimé leur satisfaction à l'égard des travaux menés par le Centre d'information et de documentation de l'OTAN et par le Bureau de liaison de l'OTAN en Ukraine, et sont convenus de continuer à les aider activement à s'acquitter de leurs importantes missions.

Les Alliés ont pris note de la déclaration de M. Zlenko sur l'importance de la tenue d'une réunion de la Commission OTAN-Ukraine au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement à Prague en 2002.